

*Article 21 du Règlement*

ou Loi sur le Tribunal de la concurrence. Lorsque ce projet de loi aura été adopté, nous aurons enfin une loi sur la concurrence qui sera efficace.

L'opposition officielle et le gouvernement favorisent tous deux l'adoption rapide de ce projet de loi afin de pouvoir corriger quelque peu la situation. Toutefois, les néo-démocrates semblent déterminés à retarder l'adoption du projet de loi sans pourtant cesser de se plaindre de la concentration croissante des entreprises et de la diminution de la concurrence. Il est temps que le NPD cesse ce petit jeu et donne aux Canadiens une loi qui puisse les protéger.

\* \* \*

[Français]

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR**

ON DEMANDE LA TENU D'UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES AFIN QUE CES DERNIÈRES SOIENT PARTIES AUX NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Monsieur le Président, hier dans une question que je posais au premier ministre (M. Mulroney), ce dernier n'a pas voulu dire si une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres aurait lieu afin de préciser le rôle que ces derniers auront dans les négociations de libre-échange avec les États-Unis.

Monsieur le Président, je veux insister sur l'importance de la tenue d'une telle conférence. Plusieurs provinces, dont le Québec et l'Ontario, ont fait connaître leurs inquiétudes face à ces négociations sur le libre-échange. Seulement à Montréal une étude indiquait que près de 100,000 emplois étaient en jeu.

Je demande au premier ministre de respecter son engagement et de permettre aux provinces d'être parties à ces négociations. Et dans ce sens, une conférence fédérale-provinciale devrait avoir lieu avant qu'un mandat définitif ne soit accordé aux négociateurs canadiens.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT—LA POSITION DES DÉPUTÉS CONSERVATEURS DE L'ARRIÈRE-BAN

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, hier, à l'extérieur de la Chambre, le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) a annoncé à un groupe de retraités des forces armées que, de concert avec d'autres de ses collègues progressistes conservateurs, il s'opposait à la décision de son gouvernement de refuser aux retraités en chômage des prestations d'assurance-chômage. Si c'est bien vrai, je l'exhorte ainsi que les progressistes conservateurs de l'arrière-ban à amener le gouvernement à soumettre immédiatement la question à un vote. La Chambre des communes sera alors en mesure de voir combien de députés de l'arrière-ban se contredisent.

• (1110)

**LA SOIRÉE BALTE**

LA COMMÉMORATION DE L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS BALTES

**M. Andrew Witer (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, hier soir, des Canadiens d'origine estonienne, lettone et lithuanienne se sont réunis sur la colline du Parlement pour commémorer l'indépendance des États baltes, à laquelle l'occupation soviétique a mis fin. À cette quatorzième soirée balte annuelle, on nous a rappelé combien les Canadiens ont de la chance de vivre dans la démocratie et la justice sociale et combien ces droits sont précieux et fragiles à la fois. Les États baltes sont soumis à une russification et à un génocide culturel impitoyables.

Au Canada, les cultures baltes fleurissent et on ne craint pas la disparition de ce patrimoine artistique et linguistique. Les Estoniens, les Lettoniens et les Lithuaniens apportent à notre pays, dont ils sont fiers d'être citoyens, leur force et leur persévérance ainsi que leur souci constant de la liberté.

Le Canada ne reconnaît pas l'occupation des États baltes par l'Union soviétique. Les parlementaires et les diplomates se sont joints aux Canadiens d'origine balte pour célébrer cet événement et les Canadiens de toutes origines appuient leurs efforts en faveur du rétablissement de la justice, de la liberté et de la démocratie en Europe de l'Est.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

L'INITIATIVE TENDANT À AMÉLIORER L'ASSURANCE-RÉCOLTE

**M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek):** Monsieur le Président, j'applaudis certes à l'entente de principe visant à assurer une meilleure assurance-récolte aux agriculteurs qui ont subi des pertes des années d'affilée. Les régions de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique victimes de mauvaises récoltes entre 1984 et 1985 seront assurées aux termes de cette entente. En effet, dans le cadre de ce nouveau programme, une couverture additionnelle équivalant à 10 p. 100 du rendement moyen jusqu'à un maximum de 80 p. 100 de ce rendement moyen sera ajoutée à l'assurance-récolte de 1986 contractée par les agriculteurs concernés. Et aucune prime supplémentaire ne sera exigée pour augmenter cette couverture. Cette assurance tous risques sera offerte dans le cadre de la Loi sur l'assurance-récolte d'après les principes en cours dans ce genre d'assurance. Les agriculteurs doivent en faire la demande avant le 30 avril 1986.

Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et ses trois homologues provinciaux de l'Ouest d'avoir lancé une telle initiative et je tiens à souligner également leurs efforts pour mettre au point pour 1987 un programme complet et durable contre les mauvaises récoltes.